

Mini Guide
pour permettre
l'identification de
non-conformité
des machines de
construction



Cette
mini-pelle
est-elle conforme
à la réglementation
européenne?

INTRODUCTION

Les équipements pour la construction lors de leur première mise sur le marché doivent être conformes à la réglementation européenne et satisfaire toutes les exigences relatives à la sécurité et à l'environnement. Les machines qui ne remplissent pas ces exigences sont non-conformes et ne doivent pas être mises sur le marché de l'Union Européenne.

Ce guide est fait pour permettre de distinguer facilement les machines conformes des machines non-conformes. Il ne donne que quelques points essentiels qui peuvent être vérifiés sans connaissance ou information technique approfondie. Cette brochure n'a donc pas pour objectif d'être complète mais d'être un outil pour repérer rapidement une machine non-conforme à l'aide de critères bien définis.

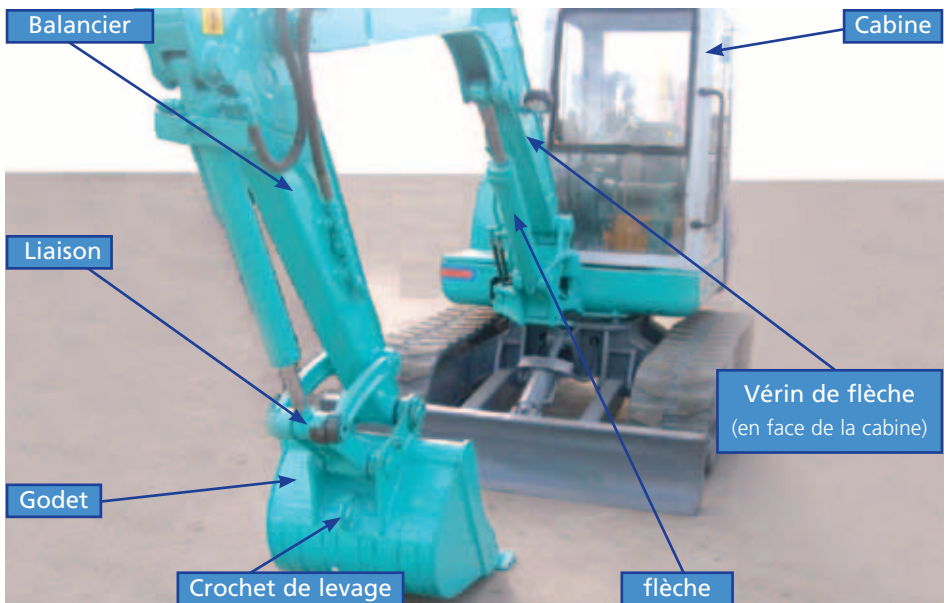
L'importation d'équipements pour la construction non-conformes en Europe, leur vente et utilisation restent un problème majeur pour les constructeurs européens. Ils sont source de concurrence déloyale et compromettent la capacité des fournisseurs de financer la recherche et le développement. Cela compromet la compétitivité des constructeurs européens et les emplois qu'ils créent. De plus l'utilisation de machines non-conformes augmente le risque d'accident et ces machines ne sont en général pas conformes aux normes européennes relatives à l'environnement.

Le CECE organisation reconnue pour représenter et assurer la promotion des constructeurs européens des équipements pour la construction appelle les autorités publiques et toutes les parties prenantes à travailler ensemble pour faire la chasse aux équipements non-conformes.

MINI GUIDE SUR LES NON-CONFORMITES COURANTES DES **MINI PELLES** (**<6000 KG**)

Les points sur lesquels il y a le plus souvent des non-conformités à la réglementation européenne:

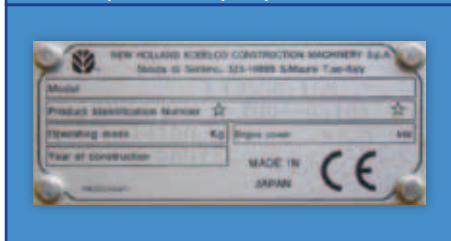
- › Marquage
- › Documentation
- › Notice d'instructions et d'entretien
- › Emissions de polluants des moteurs diesel
- › Emissions sonores de la machine
- › Sécurité levage
- › Informations sur la sécurité et le marquage
- › Structure de protection au renversement (TOPS)



1. IDENTIFICATION DE LA MACHINE ET DU FABRICANT

Toute machine de construction mise sur le marché européen doit porter les informations suivantes de façon claire et indélébile, et ce dans une des langues de la communauté européenne.

Exemple d'une plaque conforme



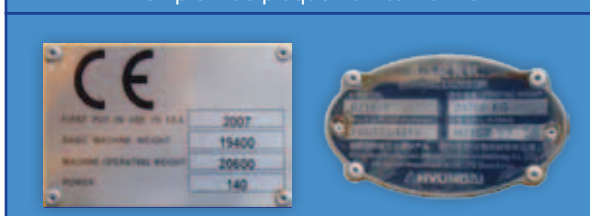
- › Nom et adresse du fabricant (et, si approprié, de son représentant dans l'UE)
- › Marquage CE
- › Désignation de la machine
- › Numéro de série de la machine
- › Année de construction
- › Puissance moteur en kW
- › Poids de la machine en kg

Exemple 1 de plaque non-conforme



- › Langue non officielle en Europe
- › Pas de marquage CE
- › Pas d'adresse
- › Pas d'année de construction

Exemple 2 de plaque non-conforme



- › Marquage CE ajouté par un "représentant" non identifié par son nom et adresse
- › Pas d'année de construction
- › Une telle plaque CE sans identification représente une non-conformité

Autres exemples de plaques non-conformes



Pas de marquage CE, ces machines n'ont pas été conçues et construites pour le marché européen même si elles sont construites par des multinationales.

3. NOTICE D'INSTRUCTIONS



Une notice d'instruction relative à l'utilisation en sécurité doit obligatoirement accompagner chaque machine.

Elle doit:

- ▶ Etre dans la **langue de l'état membre** dans lequel la machine est mise sur le marché ou mise en service;
- ▶ Etre soit en version originale soit sous forme de traduction **accompagnée de la version originale**;
- ▶ La mention « version originale » ou « traduction » doit figurer sur la notice. La version originale a été vérifiée par le constructeur ou son mandataire.

Elle doit comprendre au minimum:

- ▶ Le **nom et l'adresse du fabricant**;
- ▶ Le **marquage figurant sur la machine** à l'exception du numéro de série;
- ▶ Les informations principales contenues dans la déclaration de conformité;
- ▶ Les résultats des mesures de bruit et de vibration en cabine, pour la machine considérée ou sur une machine techniquement comparable.

4. EMISSIONS DE POLLUANTS DES MOTEURS

Tout moteur diesel compris entre 18 et 560 kW équipant une mini pelle doit être conforme à la directive européenne 97/68/CE modifiée lors de sa première mise sur le marché européen. Pour les machines importées dans l'Union Européenne, le moteur est placé sur le marché lorsque la machine passe la douane.



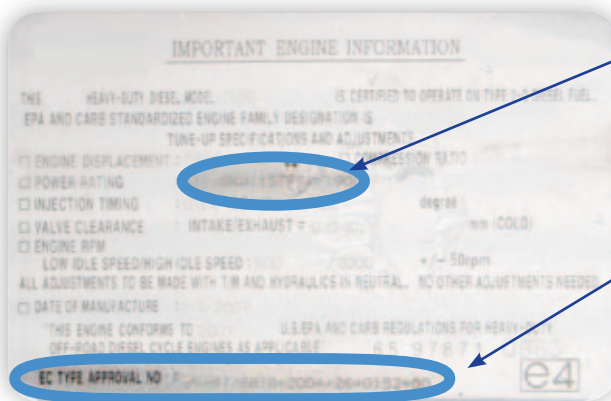
Plaque constructeur du moteur

La conformité du moteur peut être vérifiée comme suit:

Ouvrir le compartiment moteur et regarder la plaque constructeur comme montré sur la photo ci contre.

S'il n'y a pas de plaque visible, la machine est non-conforme.

La plaque constructeur du moteur doit inclure le numéro d'examen de type. Si celui-ci ne figure pas, la machine est non-conforme.



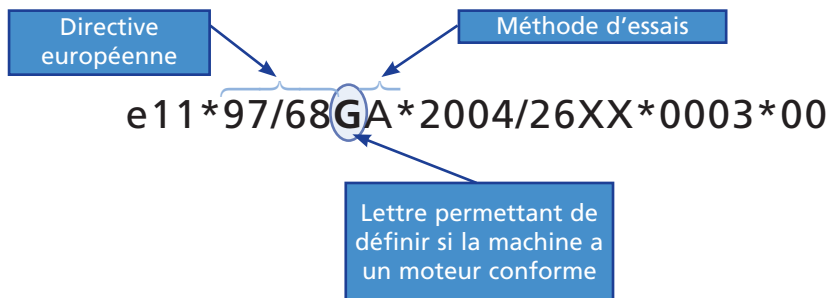
Puissance moteur

Numéro d'examen de type

Le numéro d'examen de type contient les informations permettant de savoir si un moteur est conforme. Voir page suivante pour plus de détail.

Pour contrôler la conformité d'un moteur il est **suffisant de vérifier la lettre liée à la phase auquel le moteur est conforme**. Cette lettre est liée à la date à laquelle le moteur doit être mis sur le marché.

Le format du « **NUMÉRO D'EXAMEN DE TYPE** » sur la plaque est composé comme suit:



La lettre est liée aux niveaux d'émissions de polluants autorisés et à la date jusqu'à laquelle un moteur de cette catégorie peut être mis sur le marché de l'Union Européenne. Le tableau ci-dessous fournit pour chaque lettre **la date jusqu'à laquelle un moteur de cette catégorie peut être mis sur le marché**.

A	31/12/2003	G	31/12/2009	L	31/12/2015
B	31/12/2004	H	31/12/2012	M	30/09/2016
C	31/03/2005	I	31/12/2013	N	30/09/2016
D	31/12/2008	J	31/12/2014 (pour une puissance < 56 kW)	P	Pas de date d'expiration
E	31/12/2007	J	31/12/2013 (pour une puissance ≥ 56 kW)	Q	Pas de date d'expiration
F	31/12/2008	K	Pas de date d'expiration	R	Pas de date d'expiration

Le numéro d'examen de type donné dans l'exemple ci-dessus indique que le moteur ne peut pas être mis sur le marché après le 31/12/2009.

Dans certains cas particuliers, une clause de flexibilité peut être utilisée permettant ainsi de mettre ce type de moteur sur le marché après cette date. Dans ce cas la mention suivante doit figurer en complément: « **moteur mis sur le marché dans le cadre de la flexibilité** ». La machine aura aussi un marquage additionnel donnant les détails du schéma de flexibilité appliqué.

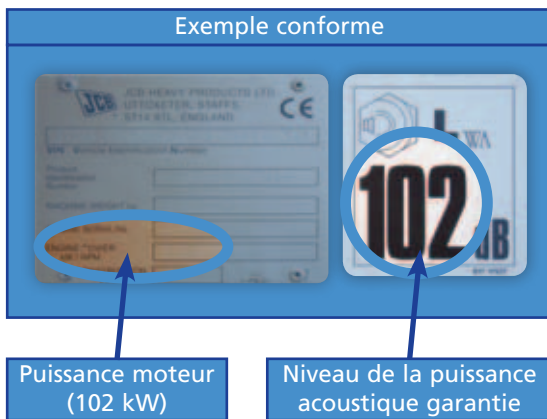
5. EMISSIONS SONORES

Toute mini-pelle doit porter un marquage donnant son niveau de puissance acoustique garantie. La valeur maximale autorisée dépend de la puissance moteur. Vérifier la puissance moteur sur le marquage de la machine et lire la valeur maximale de la puissance acoustique autorisée dans le tableau ci-après.

Puissance moteur		Limite de puissance acoustique
De	à	
0	16	93
17	20	94
21	25	95
26	31	96
32	38	97
39	48	98
49	59	99
60	73	100
74	90	101
91	111	102
112	136	103
137	168	104
169	208	105
209	256	106
257	316	107
317	389	108
390	480	109

Exemple 1

Une machine avec un moteur de 102 kW (voir plaque ci-dessous) peut avoir un niveau de puissance acoustique inférieur ou égal à 102dB. L'exemple ci-dessous montre que la machine est conforme.



Exemple 2

Une machine avec un moteur de 110kW doit avoir un niveau de puissance acoustique garantie inférieur ou égal à 102 dB. L'exemple ci-dessous est une non-conformité de la machine.

Niveau de puissance acoustique garantie



6. SÉCURITÉ LEVAGE

Les mini-pelles sont souvent utilisées pour des opérations de levage. Si une mini-pelle est équipée pour faire des opérations de levage, elle doit être équipée comme suit:



Point de levage sur le godet



Crochet sur l'élément de liaison



Crochet sur le godet



Si une mini-pelle est équipée de points ou accessoires de levage et peut lever plus de 1000 kg, elle doit avoir en outre:

1. un tableau de charge en cabine montrant les capacités de levage pour les diverses positions de la machine.
2. un clapet de sécurité sur les vérins de la flèche.



< Cette machine a un **clapet de sécurité** installé sur le vérin de la flèche.

Cette machine **n'a pas de** > **clapet de sécurité** installé sur le vérin. Le flexible est directement connecté sur le vérin de la flèche.



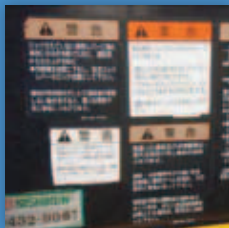
7. INFORMATIONS SUR LA SECURITE ET MARQUAGE

Les informations relatives à la sécurité sur la machine doivent être sous forme de pictogramme ou de texte dans la langue du pays où la machine est mise sur le marché ou mise en service.

Exemples de non-conformité



Les informations dans la cabine sont en japonais



Les informations sur la flèche sont en japonais

8. STRUCTURE DE PROTECTION AU BASCULEMENT (TOPS)

Les mini-pelles dont le poids est compris entre 1 000 et 6 000 kg avec une flèche pivotante doivent être équipées d'un TOPS.

Cette structure permet de protéger l'opérateur en cas de renversement de la machine.



Le siège doit être muni d'une ceinture de sécurité.

Les Tops doivent porter un marquage avec les informations suivantes:

- › Nom et adresse du fabricant
- › Type de machine ou numéro de série pour laquelle le TOPS a été conçu.
- › Masse maximale de la machine pour laquelle le TOPS est conforme aux exigences de la norme considérée (voir ci-après)
- › Numéro de la norme appliquée (EN 13531 ou ISO 12117).

Les machines équipées d'un TOPS doivent avoir une ceinture de sécurité. Le marquage de conformité à l'ISO 6683 ou SAE J386, ou aux deux est facultatif.

CECE

Committee for European Construction Equipment

Diamant Building
Bd A. Reyers Ln 80
BE-1030 Brussels
Belgium

Phone: +32 2 706 82 26

Fax: +32 2 706 82 10

E-mail: secretariat@cece.eu

Website: www.cece.eu

Octobre 2010